

Les épreuves du ministère de l'éducation nationale :

Les épreuves professionnelles sont obligatoires. Certaines épreuves peuvent être dispensé pour les personnes possédant un titre ou diplôme dans le secteur sanitaire et social, n'hésitez pas à nous poser la question !

Types d'épreuves	Descriptif	Durée de l'épreuve	Coefficient
EP1 – Prise en charge de l'enfant à domicile	Première partie : Écrit - Répondre à des questions à partir d'une étude de Cas au Domicile précisant un contrat simple. Deuxième partie : Pratique - Mettre en œuvre une (ou des) technique (s) de Soins D'hygiène corporelle et/ou de confort. - Assurer la prévention et la sécurité.	2h15	4
EP2 – Accompagnement éducatif de l'enfant	- Oral avec un exposé devant un jury. - Récit sur le domaine "Prévention - Santé - Environnement"	1h30	5
EP3 – Technique de service à l'utilisateur	Évaluation écrite et ponctuelle avec trois questions portant Sur le programme de la formation.	2h30	4

IMPORTANT A SAVOIR : Toutes les épreuves du CAP Accompagnant éducatif petite enfance sont ponctuelles, aucune ne fait l'objet d'un contrôle continu.

Les épreuves Générales peuvent être dispensées pour les personnes ayant obtenu au préalable un diplôme de niveau 5 (CAP, BAC...) ou plus.

Types d'épreuves	Descriptif	Durée de l'épreuve	Coefficient
EG1 – Français et Histoire Géographie	Écrit Oral	2h15	3
EG2 – Mathématiques et Science	Écrit	2h00	2
EG3 – Technique de service à l'utilisateur	Physique	/	1

IMPORTANT A SAVOIR : Toutes les épreuves du CAP Accompagnant éducatif petite enfance sont ponctuelles, aucune ne fait l'objet d'un contrôle continu.